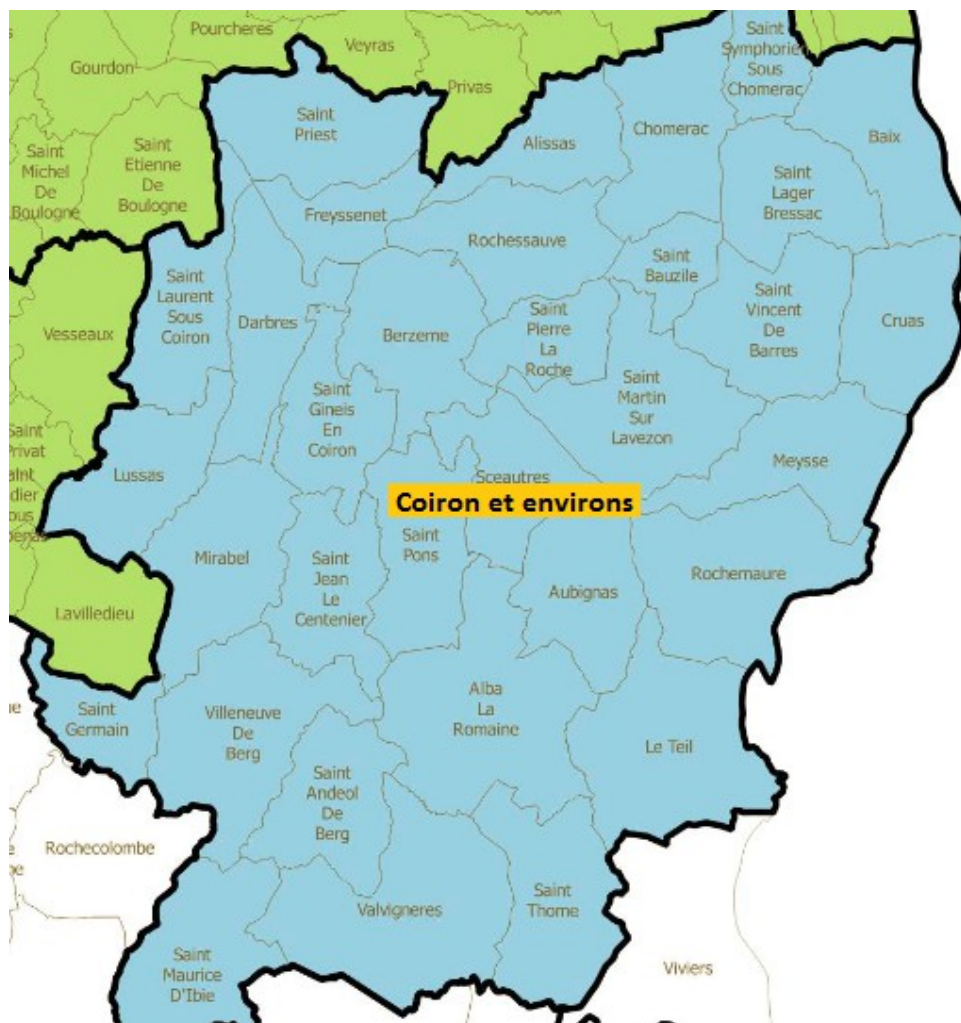


Évaluation du potentiel photovoltaïque sur toitures agricoles / Territoire « Coiron et environs »

Sur le territoire du « Coiron et ses environs », correspondant au plateau du Coiron et aux communes limitrophes (voir carte ci-dessous), une **enquête en ligne** sur les toitures agricoles photovoltaïques a été réalisée fin 2018 / début 2019 par la [Chambre d'Agriculture de l'Ardèche](#) et le [Lycée agricole d'Aubenas](#), dans le cadre d'un projet tutoré avec un groupe d'étudiants en BTS acse. Cette enquête avait pour objectif d'évaluer le potentiel de projets photovoltaïques dans les exploitations intéressées. Ce territoire présente en effet de nombreux atouts pour la production photovoltaïque ; il comporte notamment une forte proportion de **grands bâtiments agricoles** (ex : bâtiments d'élevage et/ou de stockage de fourrages/matériels), propices à ce type d'installation. Par ailleurs, 2 des 3 communautés de communes concernées par ce périmètre géographique ([CAPCA](#) / Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et [ARC](#) / Ardèche Rhône Coiron) sont actuellement engagées dans des démarches en lien avec les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (dont le photovoltaïque) : Plan Climat Air Énergie Territorial ([PCAET](#)) et Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ([TEP-CV](#)).



Avec **33 participants** et un **taux de réponse supérieur à 13 %**, cette enquête a déjà permis de confirmer que le sujet du photovoltaïque est toujours d'actualité parmi les agriculteurs locaux !

Après consolidation et analyse des données collectées, la Chambre d'Agriculture a pu envoyer fin août 2019 à chaque exploitation participante leurs résultats individuels, avec une estimation du potentiel de production photovoltaïque sur les toitures agricoles.

L'ensemble des **44 bâtiments agricoles concernés** (11 exploitations ayant un projet sur 2 toitures) représenterait approximativement un potentiel total de :

- près de **1,5 ha** de panneaux photovoltaïques,
- une puissance installée de **2 à 2,4 millions de Watts crêtes (MWc)**,
- une production annuelle de **2,4 à 3,3 milliards de Watts heures (GWh)**.

Sous réserve d'une vente totale de l'électricité solaire produite, cette nouvelle activité générerait un revenu complémentaire de **270 000 à 360 000 €/an sur 20 ans** (pour des contrats souscrits aux [conditions tarifaires](#) du 3ème trimestre 2019).

Un travail d'inventaire cartographique (sur Système d'Information Géographique) des « grandes toitures » (bâtiments d'une superficie > 250 m²) existantes a été effectué sur ce même territoire. Considérant que la majorité de ces grands bâtiments était agricole, cette approche permettait en effet de compléter l'évaluation du potentiel photovoltaïque local. **Plus de 250 bâtiments** ont ainsi été recensés et caractérisés spécifiquement : localisation, toiture photovoltaïque déjà existante ou non, surface et orientation par rapport au Sud. Environ **10 % de ces bâtiments seraient déjà équipés** d'une centrale photovoltaïque ; avec une puissance moyenne relativement importante, **entre 73 et 83 milliers de Watts crêtes (kWc)** par bâtiment, ces installations représenteraient 14 à 15 % du potentiel photovoltaïque sur les grandes toitures du territoire. La mise en œuvre des 33 nouveaux projets agricoles, répertoriés avec le questionnaire sur internet, permettrait de réaliser 16 à 17 % supplémentaires de ce potentiel. Et il resterait encore une **grande marge de progression** (environ 70%!) pour le développement territorial de cette énergie renouvelable... De quoi peut-être susciter davantage de nouveaux projets, individuels voire collectifs, dans les exploitations agricoles du « Coiron et ses environs » !

Contact : Nicolas BEILLON
animateur-accompagnateur de projets « biodiversité et énergie à la ferme »
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
4 avenue de l'Europe Unie – B.P. 114
07 001 PRIVAS
Tél. : 04 75 20 28 00 / Mail : nicolas.beillon@ardeche.chambagri.fr

Site d'information généraliste sur le photovoltaïque : PhotoVoltaïque.info

Cette action a bénéficié des soutiens financiers de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et du compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural » (CASDAR).